

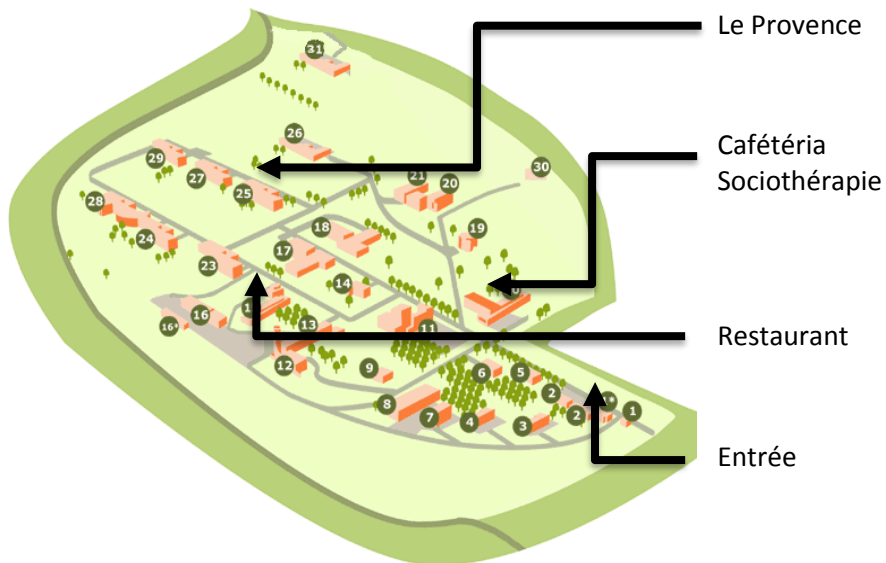
Le dispositif de soins de psychiatrie adulte du CH-BD :

- ✚ Centre Médico Psychologique (Gap, Laragne, Embrun, Veynes)
- ✚ Centre d'Activité Thérapeutique à Temps Partiel (idem CMP)
- ✚ Hôpital de jour (Gap)
- ✚ Appartements thérapeutiques (Laragne)
- ✚ Atelier thérapeutique (Laragne)
- ✚ Résidence thérapeutique (Gap)
- ✚ Centre d'accueil et de consultation (Gap)
- ✚ Hospitalisation à temps plein (Laragne)

L'équipe qui vous accompagnera durant votre séjour au Provence :

- ✓ Infirmier-e-s
- ✓ Agents de service hospitalier
- ✓ Psychiatres
- ✓ Médecin généraliste
- ✓ Psychologue
- ✓ Assistante sociale
- ✓ Psychomotricienne
- ✓ Cadre de santé
- ✓ Si besoin
 - Diététicienne
 - kinésithérapeute

Au sein de l'établissement, une cafeteria est ouverte pour vous accueillir avec vos visiteurs.



PLAN DU SITE

LE PROVENCE

ACCUEIL, SOINS ET ACCOMPAGNEMENT



Unité d'hospitalisation temps complet de 23 lits, le Provence est le pavillon d'accueil de psychiatrie adulte du Centre Hospitalier Buech-Durance

L'accueil et les soins sont assurés par une équipe pluri-catégorielle à partir d'entretiens individuels et d'activités de groupe afin de :

- ✓ Apaiser la souffrance psychique
- ✓ Evaluer l'état clinique (somatique, psychiatrique...)
- ✓ Permettre un temps d'observation
- ✓ Permettre une réévaluation du traitement
- ✓ Evaluer la situation sociale

VOTRE SÉJOUR

A votre arrivée, vous serez accueilli par un membre de l'équipe soignante. Une évaluation médicale sera réalisée afin d'organiser les modalités de votre prise en charge.

Afin d'éviter toute contestation due à la perte ou au vol d'un objet vous appartenant, il vous sera proposé par l'équipe soignante un inventaire complet des objets et documents en votre possession lors de votre admission. Un coffre permet le dépôt d'objets de valeurs. Tout ce que vous conserverez sera sous votre responsabilité

LA VIE EN COLLECTIVITE NECESSITE LE RESPECT DE CERTAINES REGLES

La vie en collectivité implique l'acceptation du principe de **respect mutuel** envers le personnel soignant et les autres patients, (hygiène corporelle et tenues décentes, bruit, discours...).

Le port du masque est demandé à chacun dans les espaces communs.

Il est important pour le bien-être de tous de **respecter l'environnement** de l'établissement. Ceci inclut les locaux et les chambres.

Il vous est demandé, si vous êtes ici en hospitalisation libre, d'informer l'équipe infirmière si vous souhaitez sortir du pavillon.

Le **tabac** : en application du décret du 15 novembre 2006 et de la circulaire du 8 décembre 2006, il est interdit de fumer dans les locaux hospitaliers. Cette interdiction est applicable aux chambres des personnes hospitalisées.

Dans l'enceinte de l'établissement : il est interdit

- D'introduire et de consommer des **produits toxiques (drogues, alcool et toutes substances psychoactives...)**
- D'avoir en sa possession tout objet dangereux.

Par mesure d'hygiène, la présence d'**animaux** est interdite hormis le cas particulier des chiens guides d'aveugles.

Il est interdit de réaliser des **photos** de patients et de soignants à partir d'appareils photos ou de téléphones portables.

- **Horaires de visite des personnes non hospitalisées :**
 - **De 10h00 à 19h00**

LES SOINS

Durant votre hospitalisation, vous serez suivi par un psychiatre différent du psychiatre traitant, en fonction de votre mois de naissance : les Docteurs Aneïla LEFORT, Michel BARET et Dominique GAUTHIER travaillent en collaboration avec l'équipe infirmière pour évaluer l'efficacité des soins proposés.

Le médecin généraliste

Durant votre séjour, un médecin généraliste assurera votre suivi somatique, ceci dès votre arrivée au pavillon. En cas de problème autre que psychiatrique, vous pourrez demander à le rencontrer.

La psychologue :

Selon vos besoins, vous pouvez être amené à rencontrer la psychologue, dans le cadre d'un entretien individuel ou d'une activité de groupe. Elle viendra vers vous, vous pouvez aussi en faire la demande auprès des infirmier-es de l'unité.

assistante sociale :

L'assistante sociale pourra vous recevoir dans nos locaux. En dehors de ses jours de présence, l'équipe infirmière fera le lien avec elle pour toutes problématiques sociales.

Vous pourrez, sur indication médicale, participer à des activités animées par les professionnels de l'équipe : rapprochez-vous de ceux-ci pour en prendre connaissance.

Un tableau d'affichage dans la salle à manger vous informera des activités à venir.

LES HORAIRES DE REPAS

- 🕒 7h30 – 8h30 : Petit déjeuner
- 🕒 11h45 – 12h30 : déjeuner
- 🕒 16h00 – 16h45 : collation d'après-midi
- 🕒 18h45 – 19h30 : dîner
- 🕒 21h15 – 23h00 : tisane

Les repas au restaurant :

- 🕒 11h45 – 13h00
- 🕒 18h30-19h30
- 🕒 23h00 : retour en chambre